

HELLOFRESH FRANCE SAS HelloFresh rappelle Riz Jasmin



- Noms des modèles ou références concernés : **Jasmine rice (150g et 225g)**
- Marque : **HelloFresh**
- Lot **6257 6258** Date de durabilité minimale entre le **20/08/2028** et le **28/08/2028**
- Conditionnements : **Sachet en papier kraft**
- Date début/fin de commercialisation : **du 19/09/2026 au 25/09/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **HelloFresh**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Risque de présence de corps étranger d'origine plastique (morceaux de plastique colorés souples ou rigides)**
- Risques encourus par le consommateur : **Inertes (verre, métal, plastique, papier, textile...)**
- Description complémentaire du risque : **Risque d'ingestion de corps étranger rigides ou flexibles**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Contacter le service consommateur, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
En raison du risque de blessures / effets indésirables suite à l'ingestion de ce produit, par précaution il est recommandé aux personnes qui détiendraient des produits appartenant au(x) lot(s) décrit(s) ci-dessus de ne pas les consommer.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**

CONTACT

- Numéro de contact : **0176276777**
- Informations complémentaires publiques : **Notre fournisseur a découvert de petits morceaux de plastique dans certains sachets de riz jasmin, et il est possible que vous ayez reçu un sachet concerné. Par mesure de précaution, nous procédons au rappel du riz jasmin en sachets de 150 et 225 grammes.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre